



## SOMMAIRE

	Page
Point 100 de l'ordre du jour :	
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 ( <i>fin</i> )	
Rapport de la Cinquième Commission (deuxième partie) . . .	1853
Point 110 de l'ordre du jour :	
Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient ( <i>fin</i> ) :	
b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport du Secrétaire général	
Rapport de la Cinquième Commission (troisième partie) . . .	
Organisation des travaux . . . . .	1854

*Président* : M. Ismat T. KITTANI (Iraq).

## POINT 100 DE L'ORDRE DU JOUR

**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 (*fin*)**

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (DEUXIÈME PARTIE) [A/36/845/ADD.1]**

## POINT 110 DE L'ORDRE DU JOUR

**Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*fin*) :**

**b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport du Secrétaire général**

**RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (TROISIÈME PARTIE) [A/36/720/ADD.2]**

1. M. MARTORELL (Pérou) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément aux dispositions de la section XX de la résolution 36/235 de l'Assemblée générale, ainsi qu'à la décision prise par l'Assemblée à sa 106<sup>e</sup> séance plénière, la Cinquième Commission s'est réunie au cours de la reprise de la trente-sixième session pour continuer l'examen du point 100 et de l'alinéa b du point 110 de l'ordre du jour.

2. La deuxième partie du rapport de la Cinquième Commission fait l'objet du document A/36/845/Add.1. La recommandation de la Cinquième Commission est contenue dans le paragraphe 6 de ce rapport et consiste en un projet de résolution qui a été adopté par consensus par la Commission.

3. La troisième partie du rapport de la Commission sur le point 110, relatif au financement de la FINUL, fait l'objet du document A/36/720/Add.2. Au paragraphe 8 de celui-ci, la Commission recommande un projet de résolution.

*Conformément à l'article 66 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports de la Cinquième Commission.*

\* Reprise des débats de la 105<sup>e</sup> séance.

\*\* Reprise des débats de la 100<sup>e</sup> séance.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront limitées aux explications de vote. Les positions des délégations au sujet des recommandations de la Cinquième Commission ont été précisées au sein de la Commission et figurent dans les comptes rendus pertinents.

5. Qu'il me soit permis de rappeler aux membres de l'Assemblée qu'aux termes de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. Qu'il me soit également permis de rappeler aux membres de l'Assemblée que, conformément à la même décision, les explications de vote doivent être limitées à 10 minutes et les délégations qui souhaitent expliquer leur vote doivent prendre la parole de leur place.

6. Nous examinerons tout d'abord la deuxième partie du rapport de la Cinquième Commission sur le point 100, qui a trait à l'examen de la question de la formulation, de la présentation, de l'examen et de l'approbation des budgets-programmes.

7. L'Assemblée est appelée à se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

8. La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution par consensus. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite aussi l'adopter?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 36/243).*

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Algérie pour une explication de vote.

10. M. BOUZARBIA (Algérie) : J'ai l'honneur, au nom du Groupe des 77, de faire la déclaration suivante.

11. L'Assemblée générale vient d'adopter la décision de poursuivre, lors de sa trente-septième session, l'étude de la formulation, de la présentation, de l'examen et de l'approbation des budgets-programmes, objet du projet de résolution que le Groupe des 77 a présenté le 14 décembre dernier.

12. L'importance et l'actualité sans cesse brûlante du sujet lui-même méritaient qu'on rassemblât, dans un même document, toutes les décisions précédemment prises dans ce domaine et qui, malheureusement, n'ont été que très partiellement mises en œuvre.

13. Il est inutile de rappeler ici les circonstances qui ont présidé à l'élaboration de ce texte. Le contenu et la portée des déclarations qui ont été faites en Cinquième Commission ont poussé le Groupe des 77 à s'atteler à cette tâche et à entreprendre toutes les consultations nécessaires en vue d'aboutir à une solution unanimement acceptée. Le manque de temps ne nous a cependant pas permis de prendre une décision à la fin de la session, en décembre dernier.

14. Aujourd'hui plus qu'hier sans doute, et chaque jour davantage, ce projet de résolution se révèle un outil précieux, utile et indispensable, parce que actuel. Précieux, en

ce sens qu'il dresse l'inventaire de toutes les résolutions pertinentes et met l'accent sur des préoccupations qui, comme je l'ai dit plus haut, ont été trop longtemps contenues — sinon ignorées. Il est utile car il a déjà fait l'objet de nombreuses consultations et d'échanges de points de vue entre toutes les délégations, aussi bien lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale qu'à la reprise de celle-ci. A vrai dire, il constitue en lui-même un document de travail de nature à faciliter la tâche dans le futur immédiat. De là, son actualité.

15. Le projet de résolution s'articule autour d'une idée maîtresse, d'une idée force : le budget-programme. Il est tout à fait naturel que pour l'étude d'une question aussi complexe, l'exploration de tous les canaux, aussi bien en amont qu'en aval, des programmes et des budgets s'imposait. C'est la raison pour laquelle des orientations y sont évoquées, des mesures à prendre par les Etats Membres y sont suggérées, à la lumière des faits, mais aussi des événements.

16. Si, parfois, le projet est plus catégorique dans certaines de ses dispositions, c'est qu'il trouve l'explication d'une telle attitude de pensée dans l'apriorisme et donc dans l'arbitraire de certaines décisions trop hâtivement prises pour être efficaces, et qui ne reposaient au fond sur aucune base législative.

17. Je ne voudrais pas ici procéder à nouveau à la présentation de ce projet de résolution ; cela a déjà été fait en temps et lieu. Qu'on me permette simplement de préciser que le Groupe des 77 est profondément convaincu que les notions, les idées qui y sont contenues, et plus particulièrement celles touchant directement aux programmes et au budget, doivent être abordées à la prochaine session dans toute leur globalité. C'est dans cette perspective que s'est placé le Groupe des 77 lorsqu'il s'est rallié au consensus. Dans un esprit de coopération, d'ouverture, mais aussi de responsabilité, le Groupe des 77 a déjà par deux fois accepté de différer une prise de décision sur ce projet de résolution.

18. Il est en droit d'attendre à la prochaine session que cette question, qui est déterminante pour la bonne marche de l'Organisation, soit traitée en priorité et demeure jusque-là une base indicative et l'expression constante de la préoccupation d'une très large majorité des Etats Membres.

19. Je ne saurais terminer cette brève déclaration sans remercier, au nom du Groupe des 77, le Secrétaire général, qui a bien voulu se soustraire à ses nombreuses occupations et nous honorer de sa présence en s'adressant, le 17 mars dernier, à la Cinquième Commission.

20. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner la troisième partie du rapport de la Cinquième Commission sur le point 110

de l'ordre du jour, qui a trait à l'alinéa *b* du point 100 et concerne le financement de la FINUL.

21. L'Assemblée va maintenant voter sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour* : Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bhoutan, Bolivie, Brésil, Birmanie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Danemark, Djibouti, Equateur, Egypte, Ethiopie, Fidji, Finlande, France, Gabon, République fédérale d'Allemagne, Ghana, Grèce, Islande, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malawi, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Niger, Norvège, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Samoa, Arabie saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Espagne, Suède, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie du Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

*Votent contre* : Albanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Hongrie, République populaire démocratique lao, Mongolie, Pologne, République arabe syrienne, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Viet Nam.

*S'abstiennent* : Tchad, Yémen démocratique, Guinée.

*Par 90 voix contre 12, avec 3 abstentions, le projet de résolution est adopté (résolution 36/138 C)<sup>1</sup>.*

#### *Organisation des travaux*

22. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de lever la séance, je rappelle à l'Assemblée que nous avons indiqué qu'un autre point pourrait être éventuellement examiné pendant la reprise de la session. Il s'agit du point relatif aux négociations globales et comme je l'ai annoncé à la 106<sup>e</sup> séance, lors de la reprise de la session, des consultations sont en cours sur cette question.

*La séance est levée à 15 h 55.*

#### NOTE

1. La délégation de Maurice a informé ultérieurement le Secrétariat qu'elle avait eu l'intention de voter en faveur du projet de résolution.